

Les enseignes

.....
Les enseignes font partie intégrante du décor des devantures commerciales et participent donc à la qualité de l'espace public. Un traitement de qualité en cohérence avec l'identité du centre historique révèle un dynamisme commercial.



QUINCAILLERIE



EN APPLIQUE



PEINTES



EN DRAPEAU

les enseignes

Prolifération désordonnée, dimensions démesurées, couleurs et formes disparates, les enseignes peuvent coloniser et banaliser l'espace, autant que dénaturer l'architecture. Soigneusement traitées, les enseignes attirent l'œil, animent et enrichissent le paysage urbain.

Leur bonne intégration, tant au niveau de la devanture que de la rue commerçante, de la façade ou de la perspective urbaine, nécessite une réflexion sur la forme, les matériaux utilisés et leur couleur, le graphisme, la taille, et le positionnement en façade.

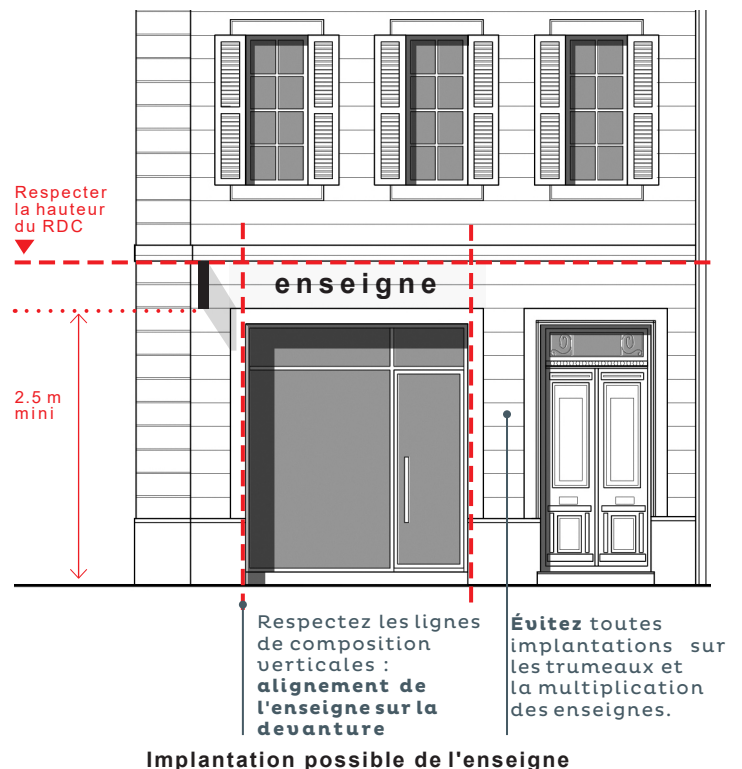
Il existe 2 grandes catégories d'enseignes :

- les enseignes en applique : apposées à plat sur les murs, elles sont généralement les enseignes principales du commerce ;
- les enseignes en drapeau : posées perpendiculairement à la façade, elles sont soit suspendues soit maintenues sur le côté, en forme de "potence".

FAIRE LES BONS CHOIX

AVANT TOUS TRAVAUX

Identifiez l'architecture, le style et la composition de la façade de l'immeuble. La spécificité de chaque façade dicte un emplacement particulier de l'enseigne. Celle-ci doit s'intégrer dans l'architecture, mais aussi dans le tissu urbain, en fonction du gabarit des rues.



Implantation possible de l'enseigne



LE SAVIEZ-VOUS ?

les lettres découpées,

Les enseignes composées de lettres et de signes découpés sont généralement plus respectueuses de l'architecture, puisqu'elles masquent moins la façade. Elles sont par exemple conseillées ou imposées par le règlement local de publicité pour les façades en pierre de taille ou comprenant de nombreux éléments de modénature.



QUELS TRAVAUX ?

L'enseigne doit se limiter à la raison sociale en excluant la multiplication des informations et la publicité (bâches, vitrophane sur les baies, numéro de téléphone, adresse mail, etc.).

Intégrez les enseignes à la devanture, dans le même plan que la façade, sous le bandeau ou le niveau du plancher du 1er étage.

ENSEIGNES EN APPLIQUE

Les enseignes en applique ne doivent pas être posées sur le chaînage d'angle, ni masquer les trumeaux ou les éléments décoratifs. L'enseigne doit être correctement proportionnée par rapport à la rue, la façade, la devanture qui la reçoit, et sa longueur doit être limitée à celle de la vitrine.

ENSEIGNES DRAPEAUX

Disposées perpendiculairement à la façade et limitées à un dispositif par commerce, elles doivent être posées dans la hauteur du rez-de-chaussée et ne pas dépasser la hauteur de l'appui de baies du 1er étage. Éviter une enseigne trop saillante. Elles sont à positionner de préférence à l'une des extrémités de la devanture, en limite d'immeuble, opposées à l'entrée.



QUELS MATERIAUX ?

Il est recommandé de n'utiliser qu'une seule couleur de fond et une seule couleur de lettrage.

Les couleurs seront en harmonie avec le reste de la façade en évitant les teintes trop vives. Privilégiez les matériaux d'aspect mat ou satiné tels que le bois peint, la ferronnerie ou l'aluminium laqué, les lettres peintes. Les impressions numériques et photos réalistes sont à éviter.

ECLAIRAGE

Une enseigne non lumineuse est préférable. L'éclairage direct de l'enseigne est possible, par des dispositifs discrets, dissimulés sous la corniche ou par des spots de petites dimensions. Évitez les caissons lumineux diffusants et enseignes clignotantes, ou laissant apparaître des ampoules leds.



UN PATRIMOINE LOCAL

« murs réclames »

Le mur réclame apparaît au XIXe siècle ; il est très en vogue dans la première moitié du XXe siècle. L'apparition de ce type de publicité est liée à l'avènement de la consommation de masse, ainsi qu'au développement des transports. Il constitue alors une alternative aux enseignes traditionnelles car moins fragile et moins coûteux. Aujourd'hui, les publicités murales qui ont survécu sont redécouvertes et sont considérées comme une trace des activités commerciales et industrielles, mais aussi des conceptions sociales et esthétiques d'une époque. Elles sont parfois également vues comme une expression artistique à préserver.



ÉNERGIE & CLIMAT

L'éclairage direct des enseignes est possible à condition d'avoir recours à des dispositifs discrets où la source lumineuse est invisible.

L'arrêté du 27/12/2018 encadre l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels : il oblige l'extinction des illuminations des façades de bâtiments entre 1h et 7h le matin (ou 1h avant et après le début et la fin de l'activité).

Il est aujourd'hui possible de remplacer les anciennes lampes, trop consommatrices, par des technologies plus économiques, et ce pour une même qualité d'éclairage.

En extérieur, on optera pour des technologies LED : à la fois durables et discrètes, elles s'allument instantanément, supportent bien les allumages répétés. Elles résistent aux chocs et au froid.



POINT RÉGLEMENTAIRE

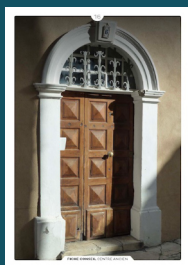
Les enseignes sont toujours soumises à autorisation. Pour poser une enseigne, une demande d'autorisation préalable est nécessaire (code de l'environnement). Pour refaire une devanture, une autorisation d'urbanisme est nécessaire. Consultez les services de la mairie ou le Règlement Local de Publicité s'il existe. Les clauses du bail commercial, ou d'un règlement de copropriété peuvent fixer des conditions spéciales à la pose d'une enseigne, et la demande de modification peut être soumise à l'accord du bailleur ou de la copropriété.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

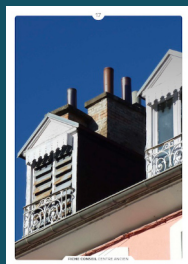
EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 19



06
Les décors et couleurs



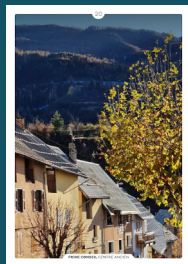
07
Les portes



17
Les accessoires techniques



18
Les devantures



20
Les enduits

Les enseignes commerciales, en complément des compositions de devantures, sont des dispositifs fondamentaux pour préciser, identifier et désigner la nature de l'activité commerciale qui s'y exerce. Elles doivent suivre quelques règles simples mais précises qui évitent leur prolifération au détriment de la perception de ces activités et de la qualité du paysage urbain des centres anciens.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE 05 ont conçu ces fiches-conseil afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEIL

01 Les toitures en tuiles rondes 02 Les toitures en tuiles plates à côtes 03 Les toitures en terre cuite 04 Les toitures en bardeaux 05 Les toitures en lauzes et en ardoises 06 Les débords de toiture 07 Les éléments d'ouverture en toiture 08 Les fenêtres 09 Les volets 10 Les modifications d'ouvertures en façade 11 L'aménagement des combles 12 Les balcons et les loggias 13 Les panneaux solaires 14 Les vérandas 15 Les décors et les couleurs 16 Les portes 17 L'intégration des éléments techniques 18 Les devantures commerciales 19 Les enseignes 20 Les enduits 21 Les clôtures 22 Le confort thermique 23 Une maison bioclimatique dans les Hautes-Alpes 24 Agrandir sa maison 25 Partager le foncier 26 Construire avec la pente

→ [à télécharger sur www.caue05.com/fiches-conseils](http://www.caue05.com/fiches-conseils)

→ [à télécharger sur le site de la DRAC PACA](#)

[Onglet La DRAC et ses services / Direction du patrimoine de l'architecture et des espaces protégés / Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine / UDAP05](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP 05

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes

→ **Réception du public sur rendez-vous**

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-PACA
udap05@culture.gouv.fr
04 92 53 15 30 (Gap)

CAUE 05

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes

→ **Réception du public sur rendez-vous**

www.caue05.com
caue05@caue05.com
04 92 43 60 31 (Embrun)

avec la collaboration de Sandrine Raymond Architecte & Stéphane Baumeige Architecte du Patrimoine
photos © CAUE05 sauf mentions contraires croquis sauf mentions contraires Sandrine Raymond

charte graphique CAUE 13
Impression A L'atelier, Gap, édition 2024